

MAIRIE
20, rue de Verdun
76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE TREIZE
A VINGT HEURES TRENTE

Convocations & affichage le 27 août 2013

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme PIGNAT Danielle, maire
M. THILL Jean-Jacques, 2^{ème} adjoint
M. SOWA Marc, 3^{ème} adjoint
M. TONINI Dino, 4^{ème} adjoint
M. LECASSE Yves, 5^{ème} adjoint

Membres : Mme VIGER Nathalie, M. QUESSE Bernard, MM. CINGAL Jacky, TERREUX Bertrand, GERBER Alain, Mmes CHAUVET Sylvie, LE ROUX Béatrice, MM. VOTTIER Didier, HEBERT Reynald, Mme MORVAN Marie-Françoise.

ABSENTS EXCUSÉS : M. CASTRES Jacques, Mme BLOUIN-YGOU Diane,

ABSENTS : /

REPRÉSENTÉS : M. CASTRES par M. THILL, Mme BLOUIN-YGOU par Mme VIGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Dino TONINI

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 18 JUILLET 2013

Ce procès-verbal n'appelant aucune observation de l'assemblée, il est approuvé à l'unanimité.

1 – MARCHÉ DE RÉALISATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS/GAZ ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Madame le maire présente au conseil municipal le résultat de la commission des marchés adaptés qui s'est réunie en mairie les 11, 18 juillet et 27 août 2013, afin d'étudier les offres remises pour la réalisation d'une chaufferie bois / gaz et d'un réseau de chaleur.

Deux plis ont été reçus dans les délais et acceptés par la commission, le conseil municipal valide cette proposition.

La commission des marchés adaptés s'est réunie les 11, 18 juillet et 27 août 2013 pour l'analyse des plis et des offres. Après consultation des documents administratifs et financiers et selon les critères d'attribution définis (valeur technique 60%, prix des prestations 40%), elle déclare que les deux offres (DEVILLOISE DE CHAUFFAGE et ETS C. LACHERAY) sont conformes et que le lot peut être attribué. Ainsi a été retenue par la commission des marchés adaptés, la société DEVILLOISE DE CHAUFFAGE pour un montant de base de 234.882,00€ HT soit un montant TTC de 280.918,87€.

Au vu des critères établis et sur avis de la commission des marchés adaptés, le conseil municipal après en avoir délibéré, par 12 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, MORVAN, LE ROUX, CHAUVET, MM. THILL, CASTRES par procuration, TONINI, SOWA, LECASSE, CINGAL, VOTTIER, HEBERT) et 5 « ABSTENTIONS (MM. QUESSE, GERBER, TERREUX, Mmes VIGER, BLOUIN-YGOU Diane par procuration),

- décide d'attribuer le marché «réalisation d'une chaufferie bois / gaz et d'un réseau de chaleur», à la société DEVILLOISE DE CHAUFFAGE pour un montant de 234.882,00€ HT (soit 280.918,87€ TTC),

- autorise le maire à signer le marché et toutes pièces à intervenir concernant ce marché.

2 – RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE – RUE DU BOIS-TISON

Madame le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de la CREA concernant le renforcement de la défense incendie de la rue du Bois Tison,

Cette dépense nécessaire du fait de l'ouverture d'un lotissement dans la rue du Bois Tison est à la charge de la commune.

La dépense est évaluée à 59.236,00 € HT soit 70.846,25 € TTC.

La part de la CREA pour le renouvellement est de 28.434,00 € HT (48 %) soit 34.007,06 € TTC

La part communale pour la défense incendie est de 30.802,00 € HT (52 %) soit 36.839,19 € TTC.

Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre de la Direction de l'Eau et confiés au groupement d'entreprises SOGEA, SPIE BATIGNOLLES et SADE titulaires du marché.

Cet investissement peut être subventionné par le Département.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette réalisation et autoriser Madame le maire à solliciter les subventions correspondantes.

Monsieur QUESSE : Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a-t-il été interrogé de cette nécessité ?

Madame le maire : Oui, il est intervenu dans l'analyse, et a positionné le point incendie.

Monsieur LECASSE est étonné du prix de cette extension

Madame le maire : Il regroupe le point incendie mais également les canalisations. Une réparation d'un point incendie peut être très élevée.

Monsieur TONINI demande quelle est la subvention du département ?

Madame le maire : La demande n'a pas encore été réalisée il fallait l'accord du conseil.

Monsieur GERBER souhaiterait avoir une situation financière sur les travaux du centre socioculturel et de la salle polyvalente.

Madame le maire : Elle sera fournie.

Monsieur TERREUX demande si nous sommes sûrs d'avoir la subvention de l'ADEME pour la chaufferie bois car ils n'ont plus de fonds ?

Madame le maire : Pour l'instant elle n'est pas versée mais le dossier est en cours. Les travaux ne sont pas encore réalisés donc la facture sera présentée à l'ADEME pour justification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, VIGER, BLOUIN-YGOU par procuration, CHAUVET, LE ROUX, MORVAN, MM. THILL, CASTRES par procuration, LECASSE, SOWA, TONINI, QUESSE, TERREUX, CINGAL, GERBER, VOTTIER) et 1 « ABSTENTION » (M. HEBERT) émet un avis favorable :

- * à la réalisation du renforcement incendie de la rue du Bois Tison pour un montant restant à la charge de la commune de 36.839,19 € TTC,

- * à la sollicitation de toutes subventions correspondantes à cette réalisation

- * autorise Madame le maire à signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de cette réalisation.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année en cours à l'article 2315.

3 – TERRAIN FRANCE TELECOM – RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Madame le maire rappelle au conseil municipal le dossier en cours du terrain de France Telecom. La première délibération date du 9 décembre 2010 et portait sur la vente par la commune du terrain où se trouve l'autocommutateur à 150 € le m² pour 100 m², et le rachat par la commune d'une parcelle enclavée de 35 m² afin de permettre à d'autres opérateurs de s'installer.

La commune a fait procéder en décembre 2011 à ses frais au bornage des deux parcelles.

Les projets d'actes notariés avaient été transmis pour avis à France Télécom en août 2012. En octobre 2012, un désaccord sur le prix a été signalé au notaire.

En mai 2013, les services de France Télécom ont repris contact avec la mairie pour exprimer leur désaccord sur le prix et la surface (terrain trop grand, ne souhaitait que le bâtiment).

Suite à de nombreux échanges concernant ce terrain, et afin de sortir de cette situation et de clore le dossier, Madame le maire propose le prix de 120 € HT le m² (qui correspond à l'estimation des domaines), et une prise en charge des frais de bornage par France Télécom pour revoir les dimensions du terrain (bâtiment et débords de toit). France Télécom s'engagerait à nettoyer les abords. Une servitude de passage sera accordée.

Les conditions d'achat de la parcelle de 35m² par la commune s'alignent sur le nouvel accord à 120 € HT le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

* émet un avis favorable à la vente du terrain à France télécom (ORANGE) à 120 € HT le m² suivant le bornage effectué et accepté par les deux parties, et à l'achat du terrain de 35 m² à 120 € le m² par la commune,

* autorise Madame le maire ou tout adjoint s'y substituant à signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de cette opération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice en cours art. 2111 – Terrains nus.

4 – QUESTIONS DIVERSES

➤ **Subvention investissement 2013 – USSJ Omnisports**

Madame le maire présente au conseil municipal la demande de subvention d'investissement 2013 de l'USSJ omnisports.

Cette subvention est prévue chaque année pour couvrir des dépenses d'investissement des sections. Cette année la première demande de l'USSJ se justifie par la mise en conformité des terrains de football avant ré-homologation programmée en 2014 (entre autres les abris pour les joueurs remplaçants et au délégué du match) pour un montant de 3.117,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, VIGER, BLOUIN-YGOU par procuration, CHAUVET, LE ROUX, MORVAN, MM. THILL, CASTRES par procuration, LECASSE, SOWA, TONINI, QUESSE, TERREUX, CINGAL, VOTTIER, HEBERT) et 1 « CONTRE » (M. GERBER) émet un avis favorable au versement de la subvention d'investissement 2013 à l'USSJ OMNISPORTS sur présentation des pièces justificatives et ce à concurrence du montant de 5.000 € prévu au budget, et à la signature de toutes pièces à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'art. 6574 au budget primitif de l'exercice en cours.

➤ **Avis sur le projet de déplacements urbains - CREA**

Madame le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de la CREA demandant aux conseils municipaux de donner leurs avis à ce projet de déplacements urbains (PDU) qui sera ensuite soumis par l'autorité organisatrice de transport à une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement.

Le PDU est le document de référence de la politique de la mobilité dans l'agglomération.

Cinq enjeux majeurs de transformation ont été arrêtés par délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2010 :

- assurer la cohérence entre mobilité et développement urbain
- faciliter la mobilité des périurbains
- développer l'usage des transports en commun : prendre en compte des facteurs d'attractivité
- repenser l'équilibre des différents modes de déplacements pour un partage harmonieux et convivial de l'espace public urbain,
- mener une réflexion sur le transport de marchandises et les politiques de livraison.

Quinze fiches actions sont ainsi définies

Compléter et organiser les réseaux de déplacement :

1 – Poursuivre le développement des infrastructures de déplacements

- . poursuivre l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire à l'échelle locale régionale et nationale
- . développer le réseau de transport à haut niveau de service
- . achever la constitution du maillage routier de l'agglomération

2 – Favoriser l'intermodalité :

- . conforter les points de correspondance du réseau de transport en commun urbain
- . développer les fonctions d'échanges aux abords des gares
- . déployer un réseau de parcs relais et de parcs relais de proximité
- . coordonner les services des différentes autorités organisatrices de transports

3 – Améliorer les performances du réseau de transports collectifs existant

- . renforcer la hiérarchisation et la lisibilité du réseau de transport en commun urbain
- . améliorer les conditions de transports urbains en commun sur des axes prioritaires
- . expérimenter une diversification des énergies pour les transports collectifs
- . mettre en œuvre le schéma directeur d'accessibilité
- . poursuivre la démarche de suivi qualité
- . étudier les modalités de desserte de ces zones d'activités

4 – Adapter l'offre collective de transport à l'échelle péri-urbaine

- . étudier les liaisons à haut niveau de service
- . conforter le service de transport à la demande
- . réfléchir à l'organisation de la mobilité à l'échelle du grand territoire

Aménager un territoire moins consommateur en énergie et moins dépendant de la voiture particulière

5 – Favoriser l'intensification urbaine le long des axes de transports collectifs structurants existants et futurs

- . organiser le stationnement privé dans les plans locaux d'urbanisme
- . favoriser dans les plans locaux d'urbanisme une urbanisation prioritaire le long des axes de transports collectifs structurants

6 – Promouvoir un aménagement du territoire favorisant la sobriété énergétique dans les déplacements

- . anticiper la cohérence entre l'aménagement du territoire et la desserte du transport en commun
- . prioriser les opérations de logement à programmer en fonction des critères d'accessibilité dans le cadre du plan local d'habitat
- . tendre vers une réservation raisonnée des emprises ferroviaires

Faire évoluer les comportements

7- Favoriser la pratique de nouvelles formes de mobilité

- . étudier les modes de transports innovants
- . développer une pratique collective du véhicule particulier
- . favoriser le développement de l'électromobilité

8 – Fédérer les acteurs autour d'une prise de conscience de l'environnement

- . éduquer, informer, sensibiliser, communiquer
- . développer les plans de mobilité

Structurer un meilleur partage de l'espace public

9 - Optimiser la place de la voiture sur la voirie et l'espace public

- . mettre en place un système de gestion dynamique de trafic et d'aide aux déplacements
- . organiser la circulation sur la base d'une hiérarchisation du réseau viaire
- . coordonner les stratégies de stationnement communales

10 – Développer l'usage du vélo

- . accélérer la politique d'aménagement cyclable
- . élaborer et déployer un plan de jalonnement des itinéraires cyclables
- . conforter le système de location des vélos

- . organiser le stationnement des vélos sur l'espace public
- 11 – Affirmer la place des modes actifs sur l'espace public
- . définir une charte des bonnes pratiques visant à consolider la place du piéton dans l'espace public
- . améliorer la mobilité durable par une requalification des espaces publics et des grands axes de l'agglomération
- Une organisation de la chaîne de transport de marchandises plus respectueuses de l'environnement*
- 12 – Organiser et rationaliser le transport de marchandises en ville
- . pérenniser le groupe de travail marchandises en ville
- . mettre en place une charte des bonnes pratiques sur les livraisons des marchandises en ville
- . intégrer la problématique des livraisons des marchandises en ville en amont dans tous les projets urbains
- 13 – Renforcer l'attractivité logistique du territoire
- . réfléchir à une stratégie logistique
- . valoriser les alternatives au transport routier des marchandises
- Evaluer et suivre le PDU*
- 14 – Poursuivre l'amélioration des connaissances liées à la mobilité
- . réaliser une enquête ménages déplacements
- . poursuivre l'observation des déplacements sur la CREA
- . établir un compte déplacement
- . effectuer une enquête cordon
- 15 – Adapter les politiques de déplacements en fonction du suivi et de l'évaluation du PDU
- . mettre en place les instances de suivi et d'évaluation
- . évaluer le PDU

Monsieur HEBERT évoque le problème de stationnement sur Rouen, et sur le fait que tout est payant.

Madame le maire précise qu'il s'agit de la politique de la ville et non de la CREA.

Monsieur HEBERT informe qu'il a participé aux réunions du PDU, et qu'il n'a jamais eu de réponses à ses questions, ni de comptes-rendus.

Madame VIGER signale qu'il y a un réel problème de stationnement même pour les commerces de Rouen.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable par 7 voix (Mmes CHAUVET, VIGER, BLOUIN-YGOU par procuration, MM. QUESSE, TERREUX, GERBER, HEBERT), 5 voix sont sans avis (Mme LE ROUX, MM. TONINI, SOWA, LECASSE, CINGAL), et 5 voix sont avec avis favorable (Mmes PIGNAT, MORVAN, MM. THILL, CASTRES par procuration, VOTTIER) au projet de Plan de Déplacements Urbains de la CREA.

➤ **Avis sur le projet de SAGE révisé des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec**

Madame le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu du SAGE demandant aux conseils municipaux de donner leurs avis à ce projet validé par la Commission Locale de l'Eau en date du 26 juin 2013 conformément à l'article L212-6 du code de l'environnement.

Le SAGE a été mis en place à l'origine à l'initiative des élus de la Vallée du Cailly désireux de lutter contre les importantes inondations affectant la vallée.

Afin de se mettre en conformité avec la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques, et avec le SDAGE (Seine et Cours d'eaux côtiers normands), en raison de l'évolution du territoire, celui a du être révisé.

Le SAGE s'étend sur 70 communes issues de la communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, et des communautés de communes de : trois rivières, Moulin d'Escalles, Plateau de

Martainville, Portes nord-ouest de Rouen, Saint Saens porte de Bray, Yerville-plateau de Caux. Il regroupe les bassins convergents en rive droite de la Seine à Rouen.

Plusieurs types de zones sont définis : Zones humides d'intérêt environnemental particulier ; Zones stratégiques pour la gestion de l'eau ; Zones de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel ou futur ; Zones dans lesquelles l'érosion diffuse des sols agricoles est de nature à compromettre la réalisation des objectifs de bon état ou de bon potentiel ; Zones naturelles d'expansion des crues ; Inventaire des ouvrages hydrauliques susceptibles de perturber de façon notable la circulation piscicole et le transport de sédiments.

16 objectifs répartis en 4 enjeux sont ainsi définis

Enjeu 1 : Préserver et restaurer les fonctionnalités et la biodiversité des milieux aquatiques

- . protéger et restaurer des zones humides
- . restaurer la qualité hydromorphologique des cours d'eau
- . restaurer la continuité écologique des cours d'eau

Enjeu 2 : Préserver et améliorer la qualité des masses d'eaux souterraines et superficielles

- . fixer des normes de qualité environnementales adaptées au territoire
- . réduire à la source les émissions des pollutions ponctuelles
- . réduire à la source les émissions des pollutions diffuses
- . limiter le transfert de polluants vers les masses d'eaux souterraines et superficielles

Enjeu 3 : Garantir la distribution d'une eau de qualité pour tous

- . garantir la distribution d'une eau de qualité pour tous
- . fiabiliser les systèmes de production et de distribution d'eau et améliorer leurs performances
- . sécuriser l'alimentation en eau potable
- . favoriser les économies d'eau

Enjeu 4 : Sécuriser les biens et les personnes face aux risques d'inondations et de coulées boueuses

- . limiter le ruissellement et l'érosion des sols sur le territoire du SAGE
- . protéger le territoire du SAGE sur la base minimale d'un épisode pluvieux vicennal (20 ans)
- . préserver la dynamique des cours d'eau en lien avec les zones d'expansion de crues
- . ne pas augmenter l'exposition au risque d'inondation
- . apprendre à vivre avec le risque d'inondation.

La commune de Saint Jacques sur Darnétal n'est pas inscrite dans la carte des zones humides - zones d'expansion de crues – cours d'eau et obstacles à l'écoulement, par contre plusieurs secteurs sont inscrits dans la carte des zones d'érosion et axes de ruissellement en zone de protection secondaire.

Monsieur GERBER demande si la SAGE est sous la tutelle de la CREA ?

Madame le maire : Il travaille avec, c'est un syndicat composé de différentes communes et communautés de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au SAGE.

5 – POUR INFORMATION

➤ Projet Européen pour la création d'archives

Madame le maire donne lecture au conseil municipal du mail de l'association Europe Echanges afin de savoir si la commune souhaite adhérer au projet européen de Torgiano et des villes d'Ombrie : « Pour la création d'archives européennes virtuelles de la connaissance et des ressources locales ».

Notre commune est sollicitée du fait de sa ressemblance de part la taille. Il s'agit de recenser notre histoire, les ressources culturelles et de rapprocher ainsi les informations des deux pays pour un échange de connaissances, d'identité, des habitudes et des traditions.

Pour l'instant rien n'est fait cela date de juillet. Une discussion aura lieu au sein de la commission culture, et le club du patrimoine pourra éventuellement être associé.

Le projet à une durée de 24 mois.

Madame VIGER demande ce que veut Europe Echanges ?

Madame le maire : Europe Echanges étant une association, elle ne peut être retenue, le projet doit être porté par une municipalité. Il est bien sûr convenu que la subvention si elle est attribuée sera reversée à l'association de jumelage Europe Echanges.

Monsieur QUESSE : Il s'agit de la même chose que les échanges auparavant, par exemple avec l'Espagne ?

Madame le maire : oui, effectivement.

Madame VIGER : Il y a-t-il un voyage organisé ?

Madame le maire : Si voyage il y a, le coût n'est pas supporté par la commune mais par chaque participant (hébergement chez l'habitant). La commune n'intervient que dans les frais de cérémonie officielle (organisation ou remerciement aux communes).

➤ **Divers**

* Madame VIGER signale un problème de poubelles au centre commercial.

Madame le maire : Le syndicat de propriété est prévenu. Tout ce qui se faisait par la commune avant, comme l'entretien, est géré par le syndic maintenant. La réunion annuelle n'est pas encore fixée.

* Madame VIGER signale qu'il n'y a plus de lumière sur l'ilot central de la zone d'activités de la Briqueterie.

Monsieur THILL précise que la tournée de vérification de l'éclairage public aura lieu la semaine prochaine.

- :- :- :- :- :- :-

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 21 H 45

Conforme à la publication du 9 septembre 2013